



**NATIONS  
UNIES**

**HSP/EB.2024/9**



**ONU-HABITAT**

**Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
26 février 2024

Français  
Original : anglais

---

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**  
**Première session de 2024**  
Nairobi, 6–8 mai 2024  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre de la réforme du système  
des Nations Unies pour le développement à ONU-Habitat**

## **Mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. À sa troisième session de 2023, tenue à Nairobi du 28 au 30 novembre, le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a pris note du bilan actualisé présenté par la Directrice exécutive concernant la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2023/19) et de la liste de contrôle pour cette mise en œuvre (HSP/EB.2023/INF/8).
2. Le bilan résumait les points essentiels des activités de mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale menées par ONU-Habitat pour donner suite à la résolution 76/4 de celle-ci, dans laquelle la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable était priée de fournir les informations et les instruments voulus aux organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement afin de faciliter leur rôle de supervision, qui consiste notamment à s'assurer que le double ordre hiérarchique est adopté et respecté par les entités.
3. La présente note est publiée en application de l'obligation de communication d'informations découlant de la résolution 76/4, qui établit que les entités des Nations Unies devraient fournir des mises à jour régulières afin d'aider efficacement leurs organes directeurs dans leur rôle de supervision de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
4. L'attention du Conseil exécutif y est attirée, dans la section VI, sur les consultations et discussions critiques qui se tiennent actuellement au plus haut niveau entre les États Membres et les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au sujet de la nécessité urgente de relancer le pacte de financement des Nations Unies, qui peut jouer un rôle déterminant dans la réussite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement demandée par la résolution 76/4.

---

\* HSP/EB.2024/1.

## II. Contexte

5. À sa troisième session de 2023, le Conseil d'administration a pris note de la contribution du secrétariat à la consolidation des six piliers interdépendants de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui sont les suivants : nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ; redynamisation du rôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; réaménagement de l'approche régionale ; orientation stratégique, supervision et responsabilité pour obtenir des résultats à l'échelle du système ; financement du système des Nations Unies pour le développement ; et suivi de l'action menée pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement aux niveaux mondial, régional et national.

6. Le bilan actualisé de 2023 a fait ressortir une tendance positive, à savoir l'impact synergique des interactions continues de l'organisation avec d'autres acteurs, principalement au niveau des régions et des pays, qui lui a permis de se repositionner comme organe de coordination des Nations Unies pour ce qui concerne les villes et, ainsi, d'élargir progressivement ses réseaux et d'accroître son influence sur le discours et les pratiques dans le domaine urbain afin de mieux servir les États Membres.

## III. Consolidation du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion

7. Dans les pays où ONU-Habitat est présent, sa contribution au cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion facilite son intégration rapide dans les équipes de pays des Nations Unies. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents jouent également un rôle essentiel au niveau des pays en tant que représentant(e)s de plus haut rang du système des Nations Unies pour le développement doté(e)s d'une autorité renforcée d'assurer, en consultation avec les États Membres bénéficiaires, la concordance entre les programmes des organismes et les financements communs interorganisations aux fins du développement durable.

8. Les interactions d'ONU-Habitat avec les coordonnateurs et coordonnatrices régionaux et les autres membres des équipes de pays des Nations Unies au sein du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion ont lieu au niveau des cadres de direction : les représentant(e)s régionaux(ales) d'ONU-Habitat et les responsables des programmes de pays assurent son positionnement institutionnel et mènent des activités conjointes, le cas échéant, conformément au modèle de double ordre hiérarchique du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion. L'institutionnalisation de la représentation régionale d'ONU-Habitat dans le cadre d'une nouvelle architecture régionale était également une réponse aux besoins de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui exige une plus grande présence des entités aux niveaux appropriés pour créer des synergies en vue des actions menées en commun.

## IV. Outils de planification conjointe et coalitions thématiques

9. Depuis 2020, ONU-Habitat a collaboré à l'établissement de bilans communs de pays et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans plus de 90 pays. Dans l'esprit de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable sont les seules sources de documents de planification par pays pour les entités des Nations Unies, y compris les descriptifs de programme de pays d'ONU-Habitat. Le modèle utilisé par ONU-Habitat pour les descriptifs de programme de pays a été progressivement aligné sur les orientations du Groupe des Nations unies pour le développement durable<sup>1</sup>, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable étant considéré comme le dénominateur commun pour une programmation adaptée aux besoins et priorités des pays. ONU-Habitat a, depuis, mis au point plus de 10 descriptifs de programme de pays, en collaboration avec les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et d'autres membres des équipes de pays des Nations Unies.

10. Dans toutes les grandes régions, et maintenant en Europe orientale et Asie centrale aussi, les équipes d'ONU-Habitat contribuent activement à l'animation de débats dans les plateformes de collaboration régionale, les groupes d'entraide et les coalitions thématiques.

<sup>1</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Guidance Note on a New Generation of Joint Programmes » (Note d'orientation en vue d'une nouvelle génération de programmes conjoints), octobre 2022.

11. En Afrique, diverses activités ont eu lieu en 2023, notamment des ateliers d'examen des progrès accomplis du point de vue de l'objectif de développement durable 11, et ONU-Habitat a coorganisé la coalition thématique sur le développement numérique et fourni à plusieurs pays un soutien en matière de villes intelligentes. Dans les États arabes, les efforts ont notamment porté sur l'intégration de données urbaines dans la plateforme régionale de données « Manara » développée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et sur la participation à plusieurs coalitions thématiques régionales sur le climat, la sécurité alimentaire et l'environnement ; le genre, la justice et l'égalité ; et la migration. Dans la région Asie-Pacifique, ONU-Habitat a coprésidé la plateforme régionale de collaboration sur la mobilité humaine et l'urbanisation avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), soutenu des coalitions thématiques régionales clés sur, entre autres, le logement, la territorialisation des objectifs de développement durable, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des déchets et la mobilité urbaine, et recueilli des contributions pour le dernier rapport de synthèse sur l'objectif de développement durable 11. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il a coprésidé la plateforme régionale de collaboration sur les partenariats et les communications avec le Programme des Nations Unies pour le développement et a fait campagne en faveur de la prise en compte de la dimension territoriale des villes. Dans 10 villes d'un certain nombre de pays choisis, il a participé à la coalition thématique sur la mobilité humaine, les migrations et l'intégration des migrants dans les villes, aux côtés de l'OIM et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Enfin, en Europe orientale et Asie centrale, il a apporté un soutien à diverses coalitions thématiques portant notamment sur les données et les statistiques, l'égalité des genres, la jeunesse, la protection sociale, les déplacements, la résilience, l'environnement et les changements climatiques, et les systèmes alimentaires durables.

12. Bien qu'il dépende entièrement d'imprévisibles ressources préaffectées pour ses activités de terrain, ONU-Habitat s'implique également dans les services d'appui communs et les stratégies en matière d'activités d'appui et de reconnaissance mutuelle et le système de partage des locaux, comme l'exige la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Sa participation à la gestion des opérations régionales et aux stratégies en matière d'activités d'appui ainsi qu'au système de partage des locaux dans plusieurs pays du Groupe des États arabes en est un exemple notable. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il fournit, de même, des services d'appui communs dans plusieurs pays. Toutefois, le respect intégral des exigences de la réforme dépend des ressources financières disponibles pour les dépenses dans les secteurs susmentionnés.

## **V. Problèmes de l'adoption d'une optique axée sur les projets**

13. À sa troisième session de 2023, le Conseil exécutif a été informé des principaux problèmes qui entravent les progrès et ralentissent la poursuite de la collaboration et la pleine conformité d'ONU-Habitat avec les exigences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier ceux liés à sa structure de gestion financée par des projets et à ses pratiques limitant la marge de manœuvre. ONU-Habitat est une organisation financée par des projets qui consacre plus de 70 % de ses ressources à des projets et des opérations sur le terrain, et peine à assurer une présence minimale dans les principaux centres sous-régionaux des Nations Unies et dans les pays, ce qui risque de modifier fondamentalement sa participation actuelle à la mise en œuvre de cette réforme.

14. La réforme demande une approche renforcée par région et par pays pour obtenir des résultats rapides et un impact durable, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'évolution récente d'ONU-Habitat vers une dépendance accrue à l'égard des financements préaffectés limite son aptitude à faire figurer sa participation à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, y compris le soutien aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, parmi ses priorités.

## **VI. Nouveaux engagements en faveur du pacte de financement des activités du système des Nations Unies pour le développement**

15. L'insuffisance des ressources disponibles pour les opérations a une incidence sur l'aptitude des entités des Nations Unies, telles qu'ONU-Habitat, et du processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement lui-même – et en particulier du pacte de financement – à produire des résultats de manière efficace et rapide tout en répondant à la demande croissante de services de la part des États Membres. Le Conseil exécutif a été encouragé à prendre des mesures appropriées pour réduire la pression sur les revenus d'ONU-Habitat en appelant les États Membres à augmenter les ressources non préaffectées de ce dernier afin de renforcer son aptitude à poursuivre

sa contribution à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à s'acquitter de son mandat.

16. Dans le même ordre d'idées, les États Membres ont été invités à renouveler leurs engagements à l'égard du pacte de financement, un pilier essentiel de la réforme. Au cours des derniers mois, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à la demande du Secrétaire général, a lancé une série de réunions d'information et de consultations avec les États Membres sur la situation alarmante du pacte de financement, qui reste gravement sous-financé et ne donne pas les résultats escomptés, malgré les promesses faites.

17. Le pacte de financement, une composante de la réforme adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, vise à mobiliser le soutien financier nécessaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le système des Nations Unies pour le développement. Il invite les partenaires de développement, dans le cadre d'un accroissement des ressources de base, à consacrer des ressources aux priorités des pays, à se concentrer sur les résultats, à impliquer des partenaires multipartites dans la prise de décisions et à s'appuyer sur les mécanismes existants en matière de responsabilité mutuelle et de transparence. Ayant pour principale raison d'être de permettre l'optimisation du financement du développement au niveau des pays, étant donné que les ressources préaffectées ne permettent pas à elles seules de répondre de manière intégrée et efficace aux priorités et aux besoins de ces derniers, il a un effet multiplicateur sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

18. Dans le cadre des dialogues avec les États Membres menés actuellement à New York par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, des propositions tournées vers l'avenir ont été avancées, parmi lesquelles figure la tenue de consultations nationales sur le pacte de financement afin de mieux faire connaître cet outil de développement d'importance cruciale et de plaider en faveur de sa relance par le biais d'engagements renouvelés de la part des États Membres. Le Conseil exécutif, dans l'exercice de sa fonction de supervision, souhaitera peut-être examiner les points énoncés plus haut et émettre une recommandation à l'attention du secrétariat sur les problèmes de financement auxquels celui-ci fait face, qui limitent sa participation à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et à l'attention des États Membres sur l'amélioration de leurs contributions au pacte de financement du système des Nations Unies pour le développement qu'ils ont approuvé.